

AFFAIRE N° 24. - Redevances au Service de l'Enregistrement pour des concessions d'eau et pour l'occupation du domaine public

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, l'Inspecteur Central de l'Enregistrement et des Domaines m'a adressé la facture relative à diverses redevances pour l'année 1965, savoir:

- occupation de 226 m2 de terrain à St-Denis, Place Sarda Garriga	500.-
- concession de 9 sources diverses	700.-
- concession des eaux de la ravine du Bras Piton.. la Montagne R.N.1 - P.K.8	100.-
- concession des eaux du Grand Bassin du Chaudron	100.-
- ravine du "Boucan Launay à la côte 645	<u>100.-</u>
Soit	1.500.-

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette dépense qui sera imputée:

- au chapitre 936, art. 634
- et au chapitre 932, art. 630
- du budget de 1966.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le
16 Juin 1966
P. le Préfet,
Le Secrétaire
Général,
M. J. Cluchard